

# MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 5.563.532, un actif net de D : 5.524.706 et un bénéfice de D : 644.464.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphe d'observation*

Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 31,69% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 32,30% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	3 833 696	4 147 760
Actions et droits rattachés		1 763 113	2 018 506
Obligations et valeurs assimilées		1 797 219	1 849 117
Titres OPCVM		273 364	280 137
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 729 716	1 423 943
Placements monétaires	5	1 000 151	300 454
Disponibilités		729 565	1 123 489
<b>Créances d'exploitation</b>		120	15 726
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 563 532</b>	<b>5 587 429</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	32 198	13 686
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	6 628	44 253
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>38 826</b>	<b>57 939</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	5 333 223	5 407 899
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	30
Sommes distribuables de l'exercice en cours		191 464	121 561
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 524 706</b>	<b>5 529 490</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 563 532</b>	<b>5 587 429</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	287 416	158 249
Dividendes		159 137	104 034
Revenus des obligations et valeurs assimilées		128 279	54 215
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	3 883	5 748
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	2 701	33 045
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>294 000</b>	<b>197 042</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(79 236)	(61 059)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>214 764</b>	<b>135 983</b>
<b>Autres charges</b>	13	(13 407)	(12 271)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>201 357</b>	<b>123 712</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 893)	(2 151)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>191 464</b>	<b>121 561</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 893	2 151
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		148 275	10 852
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		311 897	222 454
Frais de négociation de titres		(17 065)	(25 427)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>644 464</b>	<b>331 591</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>644 464</u>	<u>331 591</u>
Résultat d'exploitation	201 357	123 712
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	148 275	10 852
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 897	222 454
Frais de négociation de titres	(17 065)	(25 427)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(117 821)</u>	<u>(172 410)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(531 427)</u>	<u>(241 044)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 694 813	1 296 722
- Régularisation des sommes non distribuables	196 898	53 165
- Régularisation des sommes distribuables	85 982	23 711
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 190 274)	(1 528 164)
- Régularisation des sommes non distribuables	(219 220)	(56 244)
- Régularisation des sommes distribuables	(99 626)	(30 234)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(4 784)</b></u>	<u><b>(81 863)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	5 529 490	5 611 353
En fin d'exercice	5 524 706	5 529 490
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	30 507	31 864
En fin d'exercice	27 712	30 507
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>199,362</b></u>	<u><b>181,253</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>12,19%</b></u>	<u><b>6,07%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 3.833.696 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 613 492</b>	<b>1 763 113</b>	<b>31,91%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	4 200	108 952	151 570	2,74%
TN0003600350	ATB	50 000	131 388	139 050	2,52%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	2 000	100 804	102 810	1,86%
TN0001800457	BIAT	1 144	88 957	107 283	1,94%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	65 000	148 315	139 945	2,53%
TN0007570013	EURO CYCLES	50	957	588	0,01%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	20 000	126 000	148 000	2,68%
TN0007530017	ONE TECH	25 000	203 000	232 625	4,21%
TN0007610017	S.A.H	15 000	127 060	151 755	2,75%
TN0001100254	SFBT	18 000	202 633	209 736	3,80%
TN0007630015	SOTIPAPIER	11 500	60 055	62 399	1,13%
TN0006560015	SOTUVER	15 000	186 512	190 380	3,45%
TN0007720014	UNIMED	18 000	128 859	126 972	2,30%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>243 268</b>	<b>273 364</b>	<b>4,95%</b>
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	985	99 980	102 899	1,86%
TN5WT7JT2HW3	MAC EQUILBRE	840	143 288	170 465	3,09%
	<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 729 700</b>	<b>1 797 219</b>	<b>32,53%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>479 700</b>	<b>502 859</b>	<b>9,10%</b>
TNR3ZRJWC984	-	297	29 700	30 119	0,55%
TN0002601011	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D EO STB 2008/1	12 500	450 000	472 740	8,56%
	<b>Emprunt national</b>		<b>1 250 000</b>	<b>1 294 360</b>	<b>23,43%</b>
TN0008000838	EMPRUNT NAT T1 2021-CAT-B	12 500	1 250 000	1 294 360	23,43%
	<b>TOTAL</b>		<b>3 586 460</b>	<b>3 833 696</b>	<b>69,39%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>68,91%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>4 046 902</b>	<b>69 416</b>	<b>31 442</b>	<b>4 147 760</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	2 242 439			2 242 439	
Titres OPCVM	4 485 906			4 485 906	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession actions cotées	(2 627 635)			(2 627 635)	259 379
Annuités et cessions des obligations de sociétés	(50 000)			(50 000)	
Cession Titres OPCVM	(4 511 152)			(4 511 152)	52 518
<b>* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions cotées			129 802	129 802	
Titres OPCVM			18 473	18 473	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		(1 897)		(1 897)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>3 586 460</b>	<b>67 519</b>	<b>179 717</b>	<b>3 833 696</b>	<b>311 897</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.000.151, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Période	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>498 838</b>	<b>499 418</b>	<b>9,04%</b>
TNA0MA1O25J7	Certificat de dépôt BTL 06-01-2025 (au taux de 10,49%)	10 jours	498 838	499 418	9,04%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>500 000</b>	<b>500 733</b>	<b>9,06%</b>
	Pension livrée ATB au 06/01/2025 à 8,99% (489 BTA Décembre 2028)		500 000	500 733	9,06%
	<b>TOTAL</b>		<b>998 838</b>	<b>1 000 151</b>	<b>18,10%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>17,98%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 32.198, contre D : 13.686 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	12 192	12 108
Rémunération variable du gestionnaire	18 430	-
Rémunération du dépositaire	1 576	1 578
<b>Total</b>	<b><u>32 198</u></b>	<b><u>13 686</u></b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 6.628, contre D : 44.253 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	468	469
Retenue à la source	498	502
Rémunération du CAC	5 662	6 011
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	37 271
<b>Total</b>	<b><u>6 628</u></b>	<b><u>44 253</u></b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31 décembre 2023

Montant	5 407 899
Nombre de parts	30 507
Nombre de copropriétaires	65

### Souscriptions réalisées

Montant	2 694 813
Nombre de parts émises	15 202
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	(3 190 274)
Nombre de parts rachetées	(17 997)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	148 275
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 897
Régularisation des sommes non distribuables	(22 322)
Frais de négociation de titres	(17 065)

### Capital au 31 décembre 2024

Montant	5 333 223
Nombre de parts	27 712
Nombre de copropriétaires	62

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 287.416, contre D : 158.249 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	108 953	71 036
des titres OPCVM	50 184	32 998
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	39 918	6 733
intérêts des BTA et emprunt national	88 361	47 482
<b>TOTAL</b>	<b>287 416</b>	<b>158 249</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 3.883, contre D : 5.748 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts des certificats de dépôts	580	-
Intérêts des dépôts à vue	3 303	5 748
<b>TOTAL</b>	<b>3 883</b>	<b>5 748</b>

### Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 2.701, contre D : 33.045 au 31/12/2023 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 79.236, contre un solde de D : 61.059 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	53 005	53 217
Rémunération variable du gestionnaire	18 430	-
Rémunération du dépositaire	7 801	7 842
<b>Total</b>	<u><b>79 236</b></u>	<u><b>61 059</b></u>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 13.407, contre un solde de D : 12.271 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	7 534	6 261
Redevance du CMF	5 553	5 590
Services bancaires et assimilés	92	283
Autres	228	137
<b>Total</b>	<u><b>13 407</b></u>	<u><b>12 271</b></u>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	10,609	6,459	8,055	6,196	6,039
Charges de gestion des placements	(2,859)	(2,001)	(1,922)	(1,936)	(1,950)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>7,750</b>	<b>4,457</b>	<b>6,133</b>	<b>4,259</b>	<b>4,089</b>
Autres charges	(0,484)	(0,402)	(0,449)	(0,414)	(0,409)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,266</b>	<b>4,055</b>	<b>5,684</b>	<b>3,845</b>	<b>3,681</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,357)	(0,071)	(0,135)	(0,149)	(0,282)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,909</b>	<b>3,985</b>	<b>5,549</b>	<b>3,696</b>	<b>3,399</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	5,351	0,356	(4,704)	(1,427)	5,447
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11,255	7,292	10,182	4,332	1,431
Frais de négociation de titres	(0,616)	(0,833)	(0,896)	(0,623)	(1,112)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>15,990</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>	<b>5,767</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>23,256</b>	<b>10,869</b>	<b>10,266</b>	<b>6,127</b>	<b>9,447</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>15,990</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>	<b>5,767</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,805)	(0,101)	(0,022)	(0,307)	0,990
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>15,184</b>	<b>6,713</b>	<b>4,560</b>	<b>1,975</b>	<b>6,756</b>
Distribution de dividendes	3,985	5,548	3,696	3,399	4,376
Valeur liquidative	199,362	181,253	176,103	169,690	167,419
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,50%	1,12%	1,11%	1,15%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,23%	0,26%	0,25%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,63%	2,23%	3,21%	2,19%	2,07%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de «MAC EPARGNANT FCP» est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.